



PREFET DE LOIR-ET-CHER

ARRETE du ~ 4 SEP, 2015
Délégation de signature à M. Laurent VIGNAUD,
directeur de la réglementation et des libertés publiques
de la préfecture de Loir-et-Cher

Le préfet de Loir-et-Cher,

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 modifiée,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment son article 43,

Vu le décret n° 2007-1488 du 17 octobre 2007 modifié, relatif à l'emploi de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la directive nationale d'orientation des préfectures 2010-2015,

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Yves LE BRETON, administrateur civil hors classe, préfet de Loir-et-Cher,

Vu l'arrêté ministériel du 19 janvier 2012 portant nomination de M. Laurent VIGNAUD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de la réglementation et des libertés publiques à la préfecture de Loir-et-Cher, à compter du 23 janvier 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015058-0002 du 27 février 2015 portant organisation des services de la préfecture,

Vu les décisions du préfet de Loir-et-Cher portant affectation des agents de la direction de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture de Loir-et-Cher, notamment la décision n° 27/2015 du 27 août 2015 portant affectation de:

- Mme Nathalie MARGAT, attachée d'administration de l'Etat, en qualité de chef du bureau des élections et de la réglementation,
- Mme Dominique SERRES, attachée principale d'administration de l'Etat, en qualité de chef du bureau de l'immigration et de l'intégration ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ,

ARRÊTE

CHAPITRE 1. - MATIÈRES DÉLÉGUÉES

Article 1. – Délégation est donnée à M. Laurent VIGNAUD, directeur de la réglementation et des libertés publiques, à l'effet de signer les actes, documents et correspondances détaillés dans les tableaux ci-après.

I.- Au titre de l'activité du bureau des élections et de la réglementation :

Désignation de la délégation	Exceptions
Circulaires aux maires du département	
Arrêté préfectoral portant habilitation des journaux pour la publication des annonces judiciaires et légales	
Les réponses aux élus.	Hormis les réponses aux parlementaires, aux maires de Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme et aux présidents des Conseils général et régional.
Les décisions portant dérogation de survol à basse altitude	
Arrêtés d'habilitation ou de retrait d'habilitation d'une entreprise de pompes funèbres, d'ouverture de crématoriums et de chambres funéraires ; documents et correspondances relatifs à l'application de la réglementation funéraire, pour l'ensemble du département	
Arrêté préfectoral de rattachement d'une personne sans domicile fixe.	
A compter du 1er juin 2013 : - arrêtés d'autorisation des courses pédestres, cyclistes, hippiques, rallyes automobiles, motocyclistes et épreuves sportives de véhicules à moteur, pour l'arrondissement de Blois ; - arrêtés d'homologation de terrains de courses de véhicules à moteur, pour l'arrondissement de Blois.	

II.- Au titre de l'activité du bureau des titres

Désignation de la délégation	Exceptions
Arrêtés préfectoraux de suspension de permis de conduire	
Arrêtés préfectoraux de retrait de permis de conduire	
Arrêtés préfectoraux d'autorisation d'ouverture de centres psychotechniques	

III.- Au titre de l'activité de l'immigration et de l'intégration :

Désignation de la délégation
Délivrances des premières cartes de séjour
Lettres portant accord ou refus de délivrance de cartes valables 10 ans
Décision portant classement sans suite des demandes de titres de séjour

Désignation de la délégation
Lettres accordant ou refusant le regroupement familial
Conventions d'accueil d'un chercheur ou enseignant chercheur étranger
Signalements aux autorités judiciaires locales
Recours contentieux et mémoires en réponse
Naturalisations par déclaration : avis transmis au ministère
Décisions de classement sans suite de demande de naturalisation
Refus de délivrance de sauf-conduit pour les réfugiés

Article 2. – Délégation est donnée à M. Laurent VIGNAUD, directeur de la réglementation et des libertés publiques, à l'effet de signer les décisions, autorisations, actes, documents et correspondances énumérés dans les tableaux ci-après ou se rapportant aux matières qui y figurent.

Cette délégation est subdéléguée dans les conditions fixées par l'article 3 suivant.

1.- Au titre de l'activité du bureau des élections et de la réglementation :

Désignation de la délégation
Les élections politiques et professionnelles et, notamment, les circulaires et informations générales destinées aux maires du département
Les listes électorales
Les arrêté d'autorisation de transport de corps à l'étranger et laissez-passer mortuaire, et d'autorisation d'inhumation hors-délai, pour l'arrondissement de Blois
Les explosifs
Les ball-trap temporaires
Le rattachement des personnes sans domicile, ni résidence fixe
Les dons et legs
Les fondations
Les congrégations
Les installations de vidéo-protection
Les annonces judiciaires et légales
Les débits de boissons
Le secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial et de l'observatoire départemental d'aménagement commercial
Les titres de maître restaurateur
Le classement des communes touristiques et des stations classées
Les soldes et les ventes au déballage
Les manifestations nautiques
Les manifestations aériennes, les aérodromes, les hélistructures, les dérogations de survol à basse altitude, l'application de la réglementation aérienne
Les manifestations sportives se déroulant en totalité ou en partie sur la voie publique, relevant du régime déclaratif (arrondissement de Blois)
Les agents immobiliers
Les jeux et loteries
Les courses hippiques
Les quêtes sur la voie publique

Désignation de la délégation
Les guides-interprètes
Les animaux errants et les chiens dangereux
Les jurys d'assises
La distillation des alcools
Le recensement de la population
L'agrément des entreprises de domiciliation
La police municipale
La mise en œuvre de l'accord bilatéral entre la France et l'Algérie relatif aux obligations du service national
Les revendeurs d'objets mobiliers

II.- Au titre de l'activité du bureau des titres :

1° Au titre de la section des permis de conduire :

Désignation de la délégation
<ul style="list-style-type: none">- Permis de Conduire- Permis de Conduire internationaux- Courriers relatifs aux codes confidentiels à transmettre aux intéressés- Attestations pour permis usager- Attestations validation titres professionnels- Lettres de demande de pièces complémentaires- Référence 61 pour annulation Permis de Conduire- Saisine Fichier National des Permis de Conduire (FNPC) ou autres préfectures- Réponses aux réquisitions- Commissions médicales 1^{ère} et 2^{ème} convocation- lettres d'incapacité simple suite à avis de la commission médicale- Lettres d'incapacité suite à non présentation commission médicale- Lettres de recherche de médecins pour siéger au sein des commissions médicales- Procédures contradictoires- Commission médicale, Lettres d'informations- Bons de paiement relatifs à la commission médicale- Lettres de renouvellement de la commission médicale- Attestation de dépôt de dossiers en attente d'examens complémentaires- Courriers de renseignements relatifs aux permis de conduire- Signalement aux autorités judiciaires locales et au ministère de l'intérieur concernant les fraudes- Lettres d'information aux autorités judiciaires- Récépissés de déclaration de perte de permis de conduire
<p><u>Echanges de permis de conduire</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Saisine des consulats pour authentification- Attestations de dépôt de dossiers- Lettres de saisine de la police aux frontières (PAF)- Lettres d'information suite à rétention ou refus- Lettres d'information aux demandeurs relatives à l'échange de leur permis étranger- Lettres de réponses aux recours gracieux contre les décisions de refus d'échanges de permis étrangers
<p><u>Suspensions des permis de conduire</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Lettres d'information suite à rétention- Attestations de stages de récupération de points- Lettres d'information à la police ou à la gendarmerie- Lettres de demandes de pièces complémentaires

2° Au titre de la section des certificats d'immatriculation des véhicules :

Désignation de la délégation
- Réponses aux demandes de renseignements (y compris sur le SIV – système d'immatriculation des véhicules), aux demandes d'enquêtes et aux réquisitions
- Déclarations d'indisponibilité des certificats d'immatriculation valant saisie présentées par les services des Douanes et du Trésor Public

3° Au titre de la section des cartes nationales d'identité et des passeports :

Désignation de la délégation
- Documents concernant les cartes nationales d'identité et les passeports
- Laissez-passer
- Opposition à sortie du territoire
- Réponse aux courriers des maires et aux réquisitions

4° Au titre de la réglementation sur la sécurité routière :

Désignation de la délégation
- Convocations à la commission départementale de sécurité Routière (formations « fourrières automobiles » et « sécurité routière »)

5° Au titre de la réglementation sur la chasse :

Désignation de la délégation
Lettres de saisines des services
Duplicata de permis de chasser

III.- Au titre de l'activité du bureau de l'immigration et de l'intégration :

1° Au titre de la section séjour du bureau de l'immigration et de l'intégration :

Désignation de la délégation
Renouvellement de titres de séjour
Titres de séjour pour mineur (TIR et DCEM)
Récépissés de demandes de titres de séjour
Autorisation provisoire de séjour
Visas de retour
Prolongation de visa
Lettre de refus de titre de séjour aux ressortissants européens ne remplissant pas les conditions
Autorisation de sortie du territoire pour étrangers mineurs (sortie scolaire)
Visas de régularisation
Titres d'identité ou de voyages pour étrangers
Décision relative au suivi des contrats d'accueil et d'intégration
Recours gracieux : réponses aux intéressés ou aux avocats
Courriers ou bordereaux de saisine de services tiers (UT Direccte, CAF, forces de l'ordre, OFII ...) ou des mairies
Tout courrier simple relatif aux mesures d'éloignement y compris les demandes d'asile formulées en rétention
Procédures contradictoires
Eloignement : saisine des autorités consulaires de pays au vu de la délivrance d'un laissez-passer consulaire
Eloignement : lettres de saisine du juge des libertés et de la détention

2° Au titre de la section asile du bureau de l'immigration et de l'intégration :

Désignation de la délégation
Titres de voyages pour réfugiés
Sauf conduit pour réfugié
Récépissés

3° Au titre de la section naturalisations du bureau de l'immigration et de l'intégration :

Désignation de la délégation
Naturalisation par décret : courrier de transmission, récépissés de demande de naturalisation, demandes de pièces complémentaires
Naturalisation par déclaration : courrier de transmission, demande de pièces complémentaires, souscription de déclaration, attestation de communauté de vie, récépissé de dépôt de nationalité française par déclaration.

Article 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent VIGNAUD, délégation est donnée :

I.- à Mme Nathalie MARGAT, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des élections et de la réglementation, à l'effet de signer les actes, documents et correspondances mentionnés au I de l'article 2 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie MARGAT, délégation est donnée à Mme Murielle DESCHAMPS, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau des élections et de la réglementation, à l'effet de signer les actes, documents et correspondances mentionnés au I de l'article 2 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie MARGAT et de Mme Murielle DESCHAMPS, délégation est donnée à M. Bernard DUPOU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, à l'effet de signer les actes, documents et correspondances mentionnés au I de l'article 2, à l'exception des trois premiers alinéas relatifs au domaine des élections et aux transports de corps et autorisations d'inhumer hors délai ;

II.- à Mme Marianne DERIEUW, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des titres, à l'effet de signer les actes, documents et correspondances mentionnées au II de l'article 2 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne DERIEUW, délégation est donnée à Mme Josette PAQUIGNON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau des titres, à l'effet de signer les actes, documents et correspondances mentionnés au II de l'article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne DERIEUW et de Mme Josette PAQUIGNON, délégation est donnée à Mme Françoise BLIN, secrétaire administrative de classe normale, chef de section « permis de conduire : rétentions-suspensions, échange de permis étrangers, commissions médicales » et à Mme Suzanne RICHARD, secrétaire administrative, chef de section « accueil permis de conduire » du bureau des titres, à l'effet de signer les actes, documents et correspondances mentionnés au II 1° de l'art. 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne DERIEUW et de Mme Josette PAQUIGNON, délégation est donnée à Mme Cécile JOUANNEAU, adjointe administrative principale de 2ème classe, chef de section « cartes grises » du bureau des titres, à l'effet de signer les actes, documents et correspondances mentionnés au II 2° de l'article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne DERIEUW et de Mme Josette PAQUIGNON, délégation est donnée à Mme Nicole BIET et M. Jean-Luc GRONDIN, adjoints administratifs, secrétaires de la commission médicale des permis de conduire, à l'effet de signer les certificats provisoires valant titre de circulation.

III.- à Mme Dominique SERRES, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer les actes, documents et correspondances mentionnés au III de l'article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique SERRES, délégation est donnée à M. Michel MAIGNAN, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer les actes, documents et correspondances mentionnés au III de l'article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique SERRES et de M. Michel MAIGNAN, délégation est donnée à Mme Véronique TOURNOIS, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section séjour, à l'effet de signer les actes, documents et correspondances mentionnés au III 1^o et 2^o de l'article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique SERRES et de M. Michel MAIGNAN, délégation de signature est donnée à Mme Aurélie SOUSTRE, adjointe administrative de 1^{ère} classe, pour signer tous documents simples relatifs aux mesures d'éloignement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique SERRES et de M. Michel MAIGNAN, délégation est donnée à Mme Isabelle PARADIS, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, à l'effet de signer les souscriptions de déclaration, attestations de communauté de vie et récépissés de dépôt de nationalité française par déclaration.

Dans le cadre des astreintes, délégation est donnée à Mme Dominique SERRES, M. Michel MAIGNAN, Mme Véronique TOURNOIS et Mme Aurélie SOUSTRE, à l'effet de signer tous documents simples relatifs aux mesures d'éloignement du territoire.

Article 4. – Délégation est donnée à M. Laurent VIGNAUD, directeur de la réglementation et des libertés publiques et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Patricia BOUTET, adjointe administrative principale de première classe, Mme Nathalie MARGAT, Mme Murielle DESCHAMPS, M. Pierre SEBERT, Mme Brigitte LEFEVRE, adjointe administrative de 1^{ère} classe, Mme Dominique SERRES, Mme Marianne DERIEUW, Mme Josette PAQUIGNON, Mme Catherine MALESCASSIER et Mme Nicole BIET à l'effet de signer, en qualité de prescripteurs, pour le centre de coût « DRLP - direction de la réglementation et des libertés publiques » pour les programmes, 111, 207, 217, 232 et 307 :

- des décisions de dépenses, émettant des expressions de besoin d'un montant inférieur à 7 500 € ;
- des constatations de service fait ;
- des demandes de paiement .

L'acceptation de devis par les services ne vaut pas engagement juridique. Seul le bon de commande validé par le Centre de service partagé régional (plateforme Chorus) engage juridiquement les services de l'Etat.

CHAPITRE 2. - DISPOSITIONS FINALES

Article 5. – Le présent arrêté prendra effet à la date du 7 septembre 2015, en abrogeant l'arrêté du 1er juin 2015 donnant délégation de signature à M. Laurent VIGNAUD.

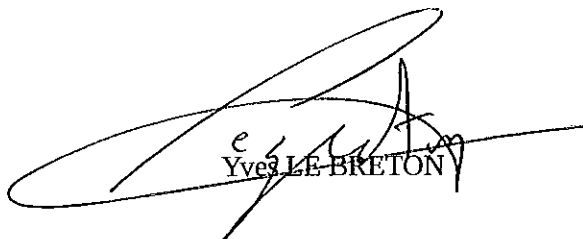
Article 6. – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7. – La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de la réglementation et des libertés publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux fonctionnaires délégataires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Blois, le - 4 SEP. 2015

Le préfet,




Yves LE BRETON